



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### programmes

Question écrite n° 15470

### Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la décision gouvernementale de réintroduire, dès la rentrée 2014, l'histoire et la géographie obligatoire en terminale scientifique. En effet, ces enseignements apparaissent indispensables pour mieux préparer les jeunes à s'insérer dans la société et le monde d'aujourd'hui et dans la formation du jeune citoyen. Les enseignants apprécient tout l'intérêt porté à ces disciplines par le Gouvernement. Cependant, l'association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) regrette que, dans la décision ministérielle, seules deux heures y soient consacrées par semaine, à la fois en première et en terminale S. L'histoire et la géographie sont actuellement enseignées sous forme de 4 heures obligatoire par semaine en première S et 2 heures en terminale S, dans le cadre d'une option suivie par environ 40 % des élèves. La nouvelle dotation horaire semble insuffisante pour aborder à la fois l'histoire du XXe siècle et la géographie de la France et de l'Europe. Aussi, elle lui demande quelle suite il entend apporter à la demande des enseignants d'histoire et de géographie de voir ces enseignements dotés d'un horaire hebdomadaire compatible avec les programmes à enseigner.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15470

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 313

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1894